

# Le Baromètre de la Nature *En Loir-et-Cher*



## Edito

Pour bon nombre d'entre nous, la nature en Loir-et-Cher se résume à la Loire, Chambord et la Sologne. Pourtant, le département, riche et diversifié, recèle de nombreux trésors plus discrets à découvrir en sillonnant les différentes régions naturelles qui le composent. Mais, quels sont les espèces et les milieux naturels qui forment la biodiversité du Loir-et-Cher et comment évolue celle-ci ? Le CDPNE, avec le soutien du Conseil Régional du Centre et du Conseil Général de Loir-et-Cher, a réalisé ce Baromètre de la Nature en Loir-et-Cher qui présente un aperçu de l'état de la biodiversité de ce territoire. Ce document ne vise pas l'exhaustivité. Il présente l'évolution de certaines espèces emblématiques du département, donne des indications sur l'état des principaux milieux naturels et des espèces associées, et fournit des données pouvant intéresser les communes dans le cadre de leur stratégie de développement. Ce premier Baromètre de la Nature n'est qu'une étape dans la connaissance et la prise de conscience de la richesse et de la fragilité

de la biodiversité départementale. Chaque acteur du département a une responsabilité dans sa préservation. Le CDPNE participe pleinement à ce défi à travers ses missions et propose des actions spécifiques aux collectivités désireuses de s'investir dans la protection et la valorisation de la richesse patrimoniale de leur territoire (opération « objectif zéro pesticide », inventaire et valorisation de la biodiversité communale...). Cette publication a pour objectif de faire découvrir à un large public, les richesses naturelles du Loir-et-Cher mais aussi d'éclairer les élus pour la prise en compte de la biodiversité des territoires dans leurs projets. Vous découvrirez ainsi, au fil de ce Baromètre de la Nature, un département aux mille facettes.

Daniel Besnard, président du CDPNE

# Espaces remarquables



Le réseau Natura 2000, une protection à l'échelle européenne :

→ 13 sites Natura 2000 en Loir-et-Cher, soit 43% du territoire départemental.

■ **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** visent à la protection des habitats assurant la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés à l'échelle européenne.  
Exemple : Vallée de la Loire

■ **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visent à la préservation des milieux et espèces (sans les oiseaux) rares, remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne.  
Exemple : Sologne, près de 350 000 ha sur trois départements, c'est le plus grand site continental français.

La protection du patrimoine français :

★ **Les Réserves Naturelles Nationales (RNN)** sont des zones délimitées à l'initiative de l'Etat, pour la préservation d'espèces ou d'habitats en voie de disparition sur le territoire national.  
→ 1 en Loir-et-Cher : Vallées de la Grand Pierre et de Vitain (Averdon et Marolles) gérée par le CDPNE.

★ **Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)** sont des sites dont le propriétaire souhaite assurer la protection, par le Conseil Régional, de la faune, de la flore ou de la géodiversité.  
→ 1 en Loir-et-Cher : la Réserve géologique de Pontlevoy gérée par le CDPNE.

● **Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** assurent la protection des milieux naturels abritant des espèces sauvages protégées et fixent des mesures de conservation.  
→ 2 en Loir-et-Cher : les étangs de St-Viâtre et les îles de la Saulas et des Tuileries sur la Loire à Blois.

🌳 **Les Réserves Biologiques Dirigées (RBD)** sont des parcelles de forêt où les activités de gestion sont orientées vers un objectif de protection des espaces ou des milieux à haute valeur patrimoniale.  
→ 1 en Loir-et-Cher : le Coteau à Chailles, (forêt domaniale de Russy).

🌍 **Les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)** abritent des espèces dont les effectifs sont en diminution ou possèdent des caractéristiques remarquables.  
→ 1 en Loir-et-Cher : domaine de Chambord géré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Un autre outil de protection des espaces naturels :

▲ **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)** sont des espaces écologiquement remarquables et labellisés par le Conseil Général, en vue d'une gestion appropriée et d'accueillir du public.  
→ 26 en Loir-et-Cher, la plupart sont gérés par les associations naturalistes et les conservatoires.

Le Loir-et-Cher regorge d'espèces animales et végétales associées à des milieux naturels, tous plus fascinants les uns que les autres. Les protéger, c'est aussi protéger notre patrimoine et les paysages.

De nombreux zonages d'identification et de protection du patrimoine naturel existent ; en voici un tour d'horizon :



Les inventaires de biodiversité :

■ **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** sont répertoriées par un inventaire régional permanent. Elles ne constituent pas une mesure de protection juridique directe mais une aide à la décision pour tout projet d'aménagement. Il en existe deux types :

■ Les ZNIEFF de type 1 abritent des habitats ou espèces remarquables caractéristiques de la région, et qualifiés de déterminants. Ce sont des foyers de biodiversité remarquables.  
→ une centaine de type 1 en Loir-et-Cher.

■ Les ZNIEFF de type 2 regroupent de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, présentant de fortes potentialités écologiques ou biologiques.  
→ une quinzaine de type 2 en Loir-et-Cher : les grands massifs boisés ou vallées.

## La Sterne naine et la Sterne pierregarin : des effectifs en hausse malgré une grande vulnérabilité

La Loire est un site principal de reproduction des Sternes qui nichent sur les bancs de sable et graviers. Elles sont protégées à l'échelle nationale et bénéficient d'une attention particulière sur le département. L'association Loir-et-Cher Nature réalise des suivis chaque année.

Depuis plus de 20 ans, la tendance des effectifs est à l'augmentation, mais la réussite de la nidification d'une année sur l'autre dépend du niveau d'eau de la Loire, d'où leur grande vulnérabilité face aux crues.

### Evolution des effectifs



Source : suivis de la nidification des Sternes en Loir-et-Cher, Loir-et-Cher Nature, 2011

Les îles de la Saulas et des Tuileries à Blois, sont les deux principaux sites de nidification des Sternes dans le Loir-et-Cher. Afin de les protéger et les préserver des activités humaines qui pourraient nuire à leur reproduction, ces deux sites bénéficient d'un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB).

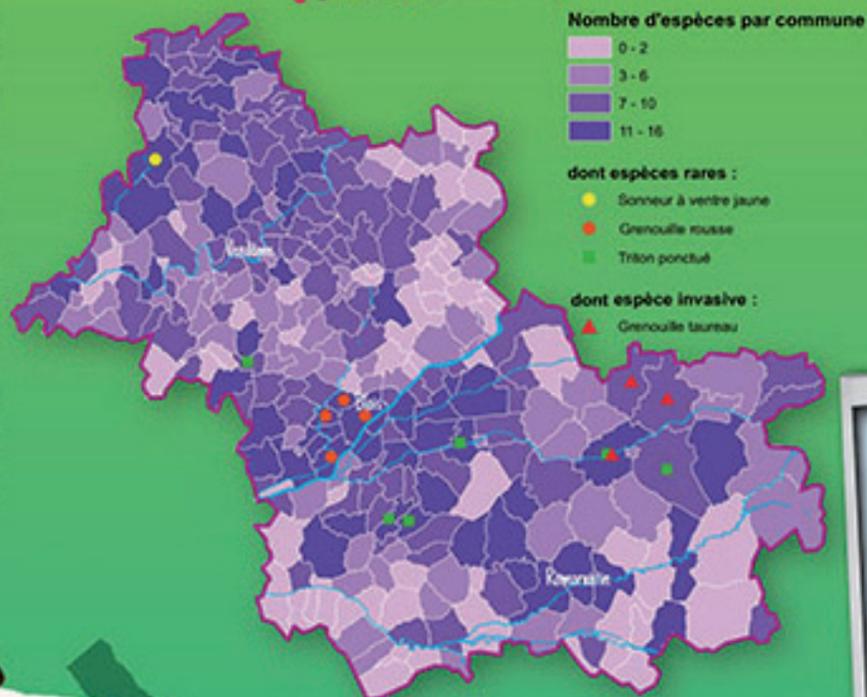
## Les Amphibiens :

s'ils traversent, ralentissez !

Grenouilles, Crapauds, Salamandres et Tritons sont tous protégés à l'échelle nationale du fait de leur grande vulnérabilité. Leur reproduction dépend du nombre et de la qualité des sites aquatiques présents non loin des refuges où ils ont passé l'hiver. Outre les menaces d'assèchement des zones humides et du comblement des mares, les Amphibiens sont aussi sensibles à l'urbanisation car les réseaux de transport constituent des obstacles à leurs déplacements.

Mises à part quelques espèces rares, les Amphibiens sont bien répartis sur la majeure partie du territoire. Aux vues des prospections menées, le centre et le Nord du département semblent plus riches en espèces.

### Richesse en Amphibiens



Sources : IDAR 41 (Inventaire Départemental des Amphibiens et Reptiles) 2011 et COPNE - Carnet B 2011-2012

La Loire paraît constituer une « barrière naturelle » pour le Triton alpestre qui n'a été détecté qu'au Nord du fleuve.



## Les Orchidées sauvages :

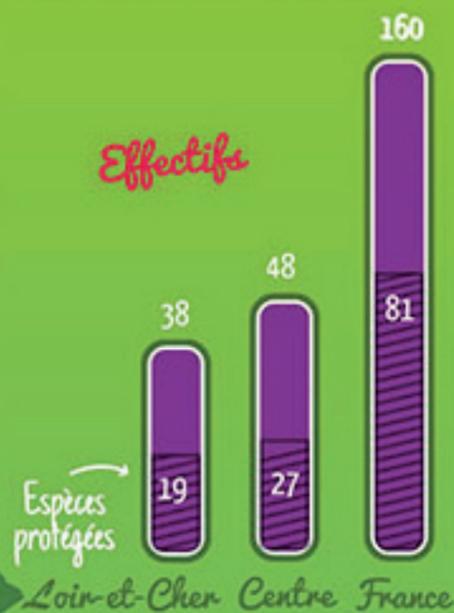
des milieux ouverts à conserver !

On trouve dans le Loir-et-Cher un quart des espèces d'orchidées présentes sur le territoire français. Elles affectionnent surtout les prairies humides et les pelouses sèches. Nombre d'entre elles sont protégées pour faire face à la disparition de leurs milieux de vie principalement due à l'assèchement des zones humides, l'enfrichement de leurs habitats, le fauchage systématique et répété des bernes de route, l'utilisation excessive d'engrais ou encore la raréfaction des insectes pollinisateurs.

L'évolution des espèces conduit à la formation de nouvelles espèces (spéciation) mais aussi à la disparition de certaines. C'est le cas de l'Orchis de juin, variété endémique de Loir-et-Cher en Sologne, qui absorbe de plus en plus l'espèce mère Orchis négligé. Cette dernière pourrait, à terme, disparaître du département.



## Zoom sur...



Sources : SFO et JC Roberdeau (responsable SFO Val de Loire)

## Le Busard cendré :

des efforts à poursuivre ...

Le Busard cendré est un rapace migrateur des steppes. D'intérêt européen, protégé, il niche aujourd'hui dans les plaines de grandes cultures où il trouve les conditions favorables à sa reproduction. Il est en déclin en France, notamment à cause de la destruction des nichées lors des moissons et de la baisse de ces ressources alimentaires (micromammifères, insectes, passereaux...).

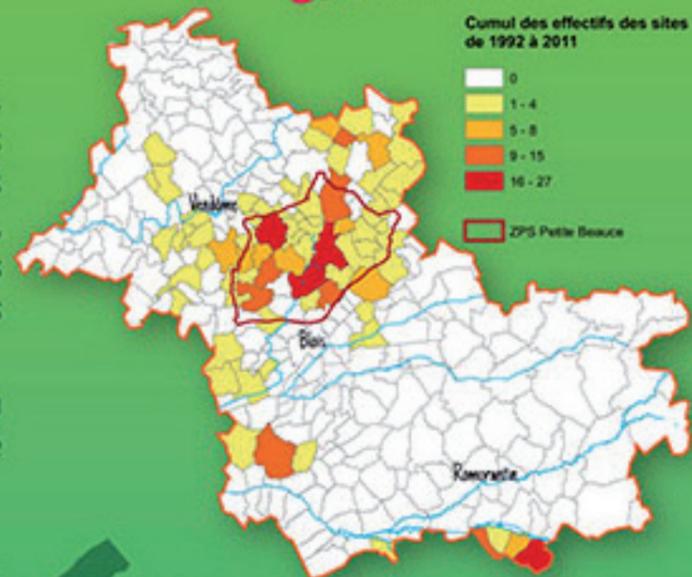
Un programme de surveillance et de protection des busards a été mis en place par Loir-et-Cher Nature depuis une trentaine d'années.



46 jeunes Busards cendrés ont pris leur envol en 2011 dont 36 après intervention de l'association en collaboration avec les agriculteurs concernés.

Sources : recensement des sites de nidification des busards de 1992 à 2011 et « La surveillance et la protection des busards en Loir-et-Cher en 2011 », Loir-et-Cher Nature 2011

### Sites de nidification



Les communes de Beauce, proches de la Vallée de la Cisse, représentent un foyer important pour cette espèce, bien que les effectifs restent faibles. Ce territoire bénéficie d'un classement Natura 2000.

### Trame Verte et Bleue (TVB)

L'érosion de la biodiversité s'observe dans le Loir-et-Cher comme partout en France. Elle est la résultante de plusieurs causes parmi lesquelles la destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels, liées en partie à l'urbanisation. La consommation d'espaces agricoles et naturels due à l'urbanisation représente l'équivalent d'un département (environ 600 000 ha) tous les 7 ans.

L'urbanisation croissante depuis les années 1970 a considérablement changé les paysages. Les villes s'étendent le long des routes au détriment des zones agricoles et des espaces naturels provoquant la destruction d'habitats de nombreuses espèces et la fragmentation de leurs territoires.

Afin d'agir contre ce phénomène et de protéger les espèces animales et végétales impactées, il est nécessaire de préserver certains sites d'intérêt européen, national ou plus local et de maintenir des corridors écologiques permettant aux espèces de se déplacer. Ces connexions constituent un réseau écologique appelé Trame Verte et Bleue (TVB) véritable outil d'aménagement du territoire. La TVB est désormais prise en compte dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Loir-et-Cher abrite un patrimoine naturel remarquable, 142 communes sont concernées par un classement en Natura 2000 et une centaine par un inventaire ZNIEFF. Les ZNIEFF constituent une base essentielle pour préciser les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de projets d'aménagements et d'urbanisme.

Conformément aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, l'élaboration des documents d'urbanisme des communes dont le territoire est concerné par un zonage Natura 2000 doit s'accompagner de la réalisation d'une évaluation environnementale. Cette dernière nourrit le document d'urbanisme des enjeux environnementaux du territoire afin qu'ils deviennent une composante du projet d'aménagement au même titre que les questions urbaines, économiques, sociales... L'évaluation environnementale comprend un volet faune-flore-milieux naturels et intègre l'étude des incidences Natura 2000 ainsi que l'ensemble des compartiments environnementaux (eau, air, énergie, nuisances, déchets, risques, etc.) pouvant être impactés par le projet. Pour les communes non concernées par un zonage Natura 2000, l'évaluation environnementale se révèle nécessaire ou non après examen au cas par cas et avis formulé par l'autorité environnementale.

### Un exemple sur le secteur de Chailles - Candé sur Beuvron - Les Montils :

En 60 ans, l'urbanisation de ces bourgs et hameaux s'est développée, notamment le long des routes départementales. Au carrefour de ces voies, une zone d'activité s'est construite formant ainsi un front urbain quasi ininterrompu. En parallèle, la taille des parcelles agricoles a fortement augmenté et de nombreux arbres isolés ont disparus au cours des remembrements. Aujourd'hui, les corridors écologiques (hachurés en jaune) identifiés entre les grands massifs boisés sont menacés. Ils rétrécissent et risquent de disparaître alors qu'ils sont indispensables aux déplacements de certaines espèces.



Sources : photographie aérienne IGN, BD ORTHO® - © IGN PARIS 2008. Reproduction interdite - Licence n° 2009-CISO26-17, TVB SIAB 2011.



Le CDPNE réalise des missions d'expertise faune, flore, milieux naturels et de conseils pour la prise en compte de l'environnement dans les activités et projets d'aménagement, auprès de donneurs d'ordre publics ou privés. Il est gestionnaire de réserves et espaces naturels et propose des animations d'éducation à l'environnement. N'hésitez pas à nous contacter pour toute expertise environnementale.



34 avenue Maunoury, Cité administrative  
41000 BLOIS

☎ 02.54.51.56.70  
☎ 02.54.51.56.71

✉ cdpne@wanadoo.fr  
🌐 www.cdpne.org

Avec le soutien financier de la Région Centre et du Conseil Général de Loir-et-Cher



**Remerciements** : Loir-et-Cher Nature et plus particulièrement Jean Pinsach et François Bourdin, Jean Claude Roberdeau (Société Française d'Orchidophilie Val de Loire) et toutes les personnes qui nous ont aidés à réaliser ce baromètre, spécialement Marion Chauvat, stagiaire au CDPNE.

**Crédits photos** : Gabriel Michelin, Thierry Moreau, Bruno Dumas, Marion Chauvat, Benjamin Rigaux, Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher, Gérard Fauvet, Augustin Tricot, Jean-Claude Roberdeau, Sylvain Richier - Centre Loutre Hunawirh, Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, Galerie du monde des insectes, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Stéphanie Darblade, Peter Trimming.

Le baromètre de la nature est une appellation déposée du magazine Terre sauvage

# Ecosystèmes et espèces associées



## les Milieux Urbanisés (< 3%)

Les zones urbanisées sont réparties de façon assez équilibrées sur le territoire et occupent des surfaces relativement modestes. Les milieux urbains abritent des espèces qui ont su s'adapter et profiter du mode de vie des hommes : l'Hirondelle rustique et l'Effraie des clochers occupent les vieux greniers et de nombreuses plantes comme le Pissenlit ou la Renouée des oiseaux fleurissent dans nos rues. Plusieurs communes de Loir-et-Cher ont adopté le projet « Objectif Zéro Pesticide », pour préserver la biodiversité et la santé des habitants. D'autres mesures permettent de mieux prendre en compte la biodiversité ; par exemple, remplacer les gazons par des prairies fleuries, pratiquer la gestion différenciée des espaces verts... De nombreuses espèces d'oiseaux, de papillons, de libellules et de plantes profitent de ces milieux, et enrichissent la vie des villes et villages.

## les Cultures (60%)

Les cultures occupent une vaste partie du territoire, principalement au nord de la Loire. On trouve surtout les grandes cultures de blé, maïs, orge, colza... (50% du territoire) en Beauce. Ces milieux « ouverts » sont très appréciés des rapaces comme les busards, mais voient en revanche d'autres espèces animales et végétales se raréfier, affectées notamment par les pratiques de cultures intensives.

Les vignobles (2%) sont localisés le long des coteaux des grandes vallées. Les caves creusées dans les coteaux abritent diverses espèces de chauve-souris comme le Murin à oreilles échanquées ou le Grand Rhinolophe - toutes protégées au niveau national.

Les pelouses calcicoles (0,1%) sont des formations herbacées se développant sur des sols calcaires pauvres et secs, où la végétation clairsemée favorise une richesse floristique exceptionnelle. Un de ces sites rares, la réserve nationale des Vallées de la Grand Pierre et de Vitain située dans la vallée de la Cisse au Nord de Blois, accueille orchidées, scilles, œilletons, coronilles... et insectes tels l'Argus bleu céleste et l'Ascalaphe ambré.



## les Forêts et Boisements (32%)

Une grande partie des forêts du département se situe en Sologne mais les grands massifs forestiers de Marchenoir et de Fréteval forment un corridor boisé au Nord du département. Ces forêts sont essentiellement composées de feuillus où les chênes dominent. Elles abritent un grand nombre de mammifères tels le Cerf élaphe, le Renard roux, la Fouine, la Martre ou l'Écureuil roux. Bon nombre d'oiseaux apprécient ce milieu ; on peut y observer le Pinson des arbres, la Buse variable, le Geai des chênes, ou plus rarement le Balbuzard pêcheur. En Sologne, les forêts de conifères (4%) offrent une biodiversité assez pauvre. Elles progressent en particulier au détriment des landes.



## les Prairies et le Bocage (4%)

Les prairies sont présentes dans la partie Sud et le Nord-Ouest (Perche) du département, notamment le long du Cher et du Loir. Quelles soient fauchées, pâturées ou laissées à « l'abandon », elles se composent principalement d'espèces de graminées et de légumineuses accueillant un cortège diversifié de fleurs. Les prairies humides jouent un rôle important dans le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des plaines alluviales. Elles possèdent un fort intérêt pour la préservation de nombreuses espèces.

Le bocage, malmené par les remembrements, reste principalement présent dans le Perche. Les haies constituent des niches écologiques pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles. Elles protègent les cultures et les élevages des intempéries, permettent une meilleure infiltration de l'eau limitant ainsi l'érosion des sols et la pollution des cours d'eau.

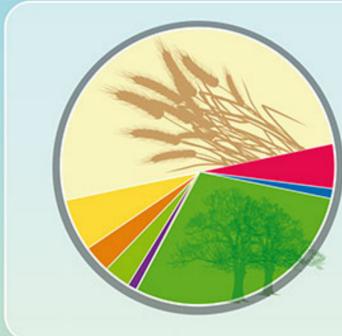


# Occupation du territoire

Le Loir-et-Cher est un département qui s'organise autour de ses trois grandes vallées : le Loir au Nord lie le paysage bocager du Perche et le plateau de la Beauce ; au centre, la Loire marque la limite nette entre les plaines de grandes cultures de Beauce et la Sologne des bois et des étangs ; la Sologne est bordée au Sud par le Cher. Les coteaux des trois grandes vallées accueillent les vignobles qui se prolongent sur le plateau de Pontlevoy au Sud-Ouest de la Sologne. Les franges Ouest du département forment la Gâtine tourangelle occupée par des cultures diversifiées.

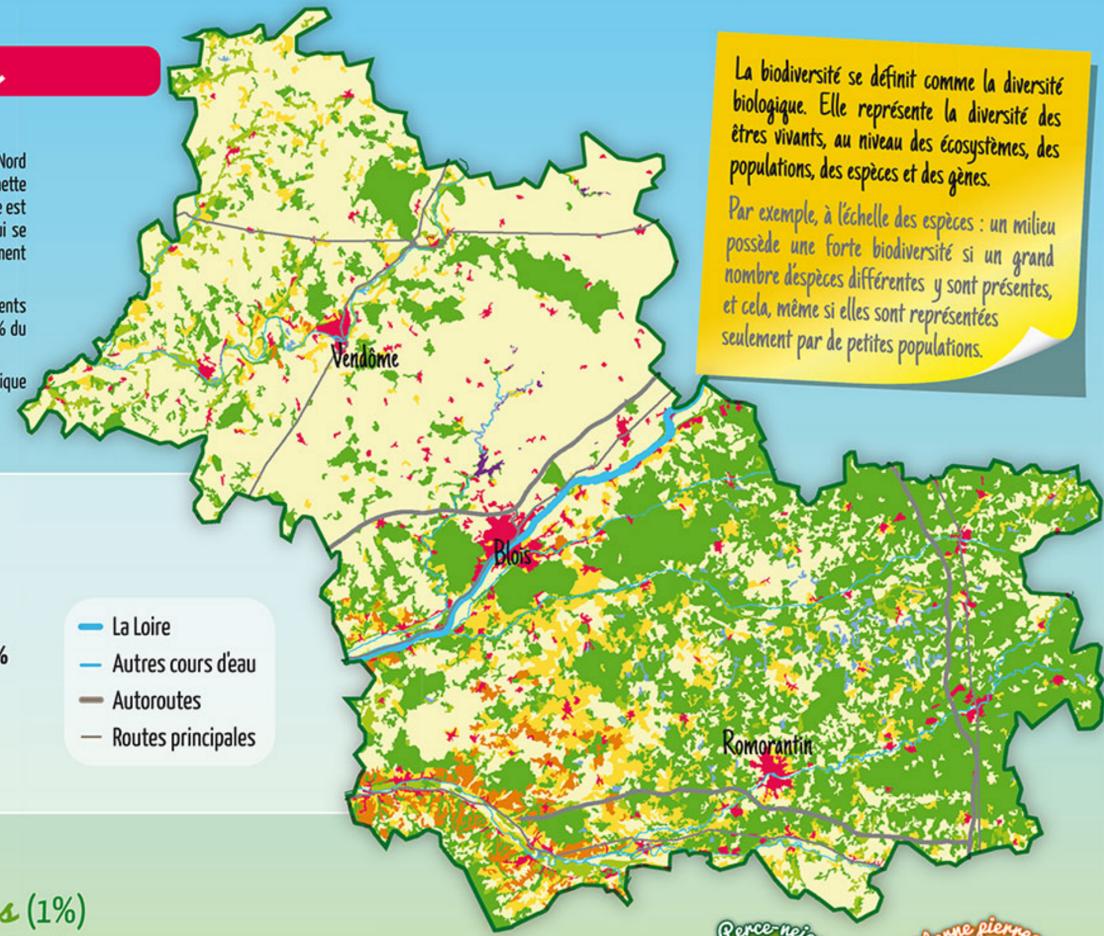
Les trois principales villes du Loir-et-Cher sont positionnées à la rencontre de ces différents ensembles. Le territoire est très contrasté et hétérogène. Par exemple, la forêt représente 32% du territoire mais se concentre majoritairement en Sologne.

La grande variété de paysages dont dispose le Loir-et-Cher lui confère un patrimoine biologique diversifié dont la richesse se dévoile aux observateurs curieux de nature.



- Terres agricoles 50% (Céréales, maraîchage, fourrage, etc.)
- Terres agricoles 8% (Maraîchages, hétérogènes)
- Vignobles 2%
- Prairies 4%
- Pelouses calcicoles 0,1%
- Forêts 32%
- Zones humides 1%
- Tissu urbain 3%

- La Loire
- Autres cours d'eau
- Autoroutes
- Routes principales



La biodiversité se définit comme la diversité biologique. Elle représente la diversité des êtres vivants, au niveau des écosystèmes, des populations, des espèces et des gènes. Par exemple, à l'échelle des espèces : un milieu possède une forte biodiversité si un grand nombre d'espèces différentes y sont présentes, et cela, même si elles sont représentées seulement par de petites populations.

Sources : Corine Land Cover 2006 et BD TOPO - © IGN PARIS 2005 - Reproduction interdite - Licence n° 2005LUD0033

## les Zones Humides (1%)

Les étangs et les marais, principalement localisés en Sologne, jouent un rôle essentiel pour l'accueil des oiseaux d'eau (grèbes, aigrettes, canards...). Les mares hébergent des Amphibiens et des libellules, mais leur mauvaise conservation entraîne le déclin de certaines populations de tritons et grenouilles. Il est donc essentiel de préserver ces sites riches en biodiversité en évitant leur comblement, leur assèchement, ou l'introduction de poissons qui dévorent les œufs de ces amphibiens.

Des marais à roseaux, carex et joncs occupent également certains fonds des vallées la Cisse et de l'Aigre, alimentés par des sources de la nappe de Beauce.



## la Loire

La Loire constitue un couloir de migration exceptionnel pour la faune et la flore et possède un potentiel écologique remarquable qui lui vaut d'être protégé dans son intégralité au titre de Natura 2000. Les saulaies-peupleraies offrent des sites de nidification pour l'Aigrette garzette, alors que les grèves exondées sableuses sont recherchées par les sternes, les mouettes et le Petit Gravelot. Le Saumon atlantique, quant à lui, remonte la Loire jusqu'à ses frayères du Massif central pour se reproduire.



## les autres Cours d'Eau

Le réseau de rivières et de ruisseaux accueille une biodiversité spécifique. Cependant, les aménagements hydrauliques passés (curages, reprofiliages) ont fortement perturbé ces milieux aquatiques. Aujourd'hui, les syndicats de rivières engagent des programmes de restauration pour reconquérir la qualité de ces milieux.

La Truite fario vit principalement dans les petits cours d'eau du vendômois ; l'Anguille, quant à elle, est de plus en plus rare dans les rivières du département.

Le Castor, réintroduit sur la Loire et ses affluents en 1972, y trouve un terrain propice à son mode de vie.

La Loutre, encore très rare, recolonise petit à petit les cours d'eau du Loir-et-Cher ; des indices de présence ont été relevés sur la Sauldre, le Beuvron et le Cher.



- Espèce commune, abondante
- Espèce peu répandue, vulnérable
- Espèce rare
- △ Espèce invasive = espèce exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes sont considérées aujourd'hui comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité